

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

FIDAL

1 rue Claude Bloch
BP 15093
14078 CAEN CEDEX 5

V/REF :

N/REF : 2001 B 654 / 2006-A-40

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CAEN certifie qu'il a reçu le 06/01/2006,

P.V. d'assemblée du 28/11/2005

- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

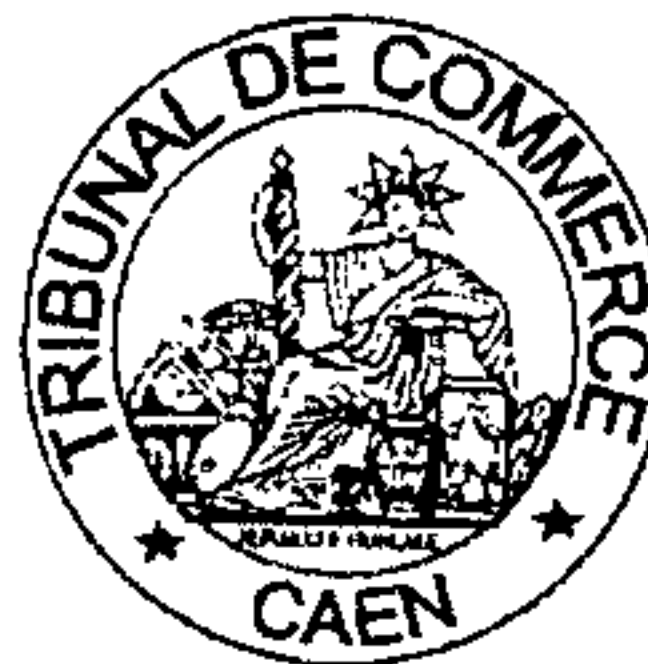
FINANCIERE DE NORMANDIE
Société par actions simplifiée
4 Avenue de Cambridge
14200 HEROUVILLE ST CLAIR

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-40 le 06/01/2006

R.C.S. CAEN 440 302 032 (2001 B 654)

Fait à CAEN le 06/01/2006,

Le Greffier



FINANCIERE DE NORMANDIE
SAS au capital de 672.100 €
Siège social : 4 Avenue de Cambridge - Technopole Citis
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR
440 302 032 RCS CAEN

DÉPÔT DU :
08 JAN. 2006
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2005

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 28 Novembre 2005 à 14 heures 30, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean GAULTIER, Président.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus de la moitié des actions formant le capital. L'assemblée peut, en conséquence, valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception,
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolution.

Le Président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- changement de commissaires aux comptes,
- attribution de pouvoirs.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la résolution suivante est mise aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission, à compter du 15 Septembre 2005, des commissaires aux comptes titulaire et suppléant de leurs mandats, suivant courriers en date du 1^{er} Septembre 2005, décide de nommer, pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Bernard MAUCHAND, demeurant à PONT-L'EVEQUE (14130), 63 Rue Thouret,
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : le cabinet AFIGEC dont le siège est à LEVALLOIS PERRET (Hauts de Seine) – 26/28 rue Marius AUFAN.

Lesquels ont expressément accepté les mandats qui viennent de leur être conférés. Les commissaires ainsi nommés n'ont vérifié aucune opération d'apport ou de fusion consentie à la société ou à une société que celle-ci contrôle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres et plus spécialement à la Société d'Avocats FIDAL, domiciliée à CAEN (CALVADOS) - 1 Rue Claude Bloch, pour effectuer les formalités près le Tribunal de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Copie Certifiée Conforme

